

MALIKA POROT

Herboriste à Salon-de-Provence

Son histoire

Malika travaillait en tant qu'infirmière avant d'effectuer sa formation d'herboristerie à l'Ecole Lyonnaise des Plantes Médicinales. Toujours portée par une volonté de prendre soin des autres, Malika a pu trouver dans cette formation une nouvelle façon de soigner les gens par les plantes. D'où l'envie de se lancer dans une nouvelle aventure pour retrouver du sens dans son métier et le lien avec la Terre. C'est ainsi que le Champ des Potions est né !

Les AMAP

Malika a découvert le monde des AMAP pendant son BPREA et a ensuite livré deux AMAP pendant un an alors qu'elle était saisonnière dans une exploitation en maraîchage. Travailler en AMAP est donc apparu comme une évidence en lançant son activité ! Les avantages sont nombreux : assurance de vente, facilité d'organisation, mais surtout un vrai contact humain ! Malika livre actuellement à deux AMAP autour de Salon-de-Provence, essentiellement des tisanes simples et composées de plantes pour le plaisir et le bien-être au quotidien. Elle fabrique aussi elle-même des sirops, baumes et huiles de massages à partir de ses plantes.

« Je retrouve le côté humain que j'avais dans mon ancien travail, avec en plus la solidarité. C'est génial de voir des personnes qui se mobilisent pour l'environnement et l'agriculture. »

L'avenir

L'objectif de Malika est de continuer son développement et d'offrir toujours plus de produits aux amapiens. Elle aimerait également créer des aménagements comme la mise en place d'un atelier de séchage sur le champ et des toilettes sèches pour pouvoir accueillir les amapiens sur sa ferme.

Les projets de la ferme

- Développer l'activité
- Accueillir sur la ferme
- Communiquer sur les réseaux
- Plantation de fruitiers et de haies avec le CIVAM et l'association "des Enfants et des Arbres"



L'EXPLOITATION

Installation en 2021

Production de **plantes aromatiques et médicinales**
La ferme est labellisée **Agriculture Biologique**.

2 AMAP livrées

Temps de travail hebdomadaire moyen : 50 heures
Deux semaines de congés par an